



**Coalition  
pour la dignité  
des aînés**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Pour diffusion immédiate*

**Nouvelle étude de l'IRIS sur le soutien à domicile**

## **INVESTISSEMENTS EN SOUTIEN À DOMICILE : LES AÎNÉS SONT EN DROIT D'ÊTRE INQUIETS**

**QUÉBEC, le vendredi 15 novembre 2024** – La Coalition pour la dignité des aînés prend acte des constats soulevés par une nouvelle étude sur le soutien à domicile (SAD) menée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). La Coalition est enthousiaste de voir les chercheuses poser les bases d'un modèle décentralisé de gestion et de prestation des soins et services à domicile faisant appel aux CLSC, une des demandes issues du Rendez-vous national sur le maintien à domicile qu'elle a organisé le 8 mai dernier.

« Cette étude est une autre démonstration de l'ampleur des besoins à combler pour concrétiser le virage vers le maintien à domicile promis à maintes reprises par le gouvernement. Quand on parle d'un milliard de dollars à couper dans le réseau de la santé alors qu'à peine 10% des besoins en soutien à domicile sont comblés actuellement, les aînés sont en droit de s'inquiéter que le grand virage promis soit en réalité un virage au ralenti. » a réagi **Mme Solange Tremblay, porte-parole de la Coalition pour la dignité des aînés.**

### **FAIRE DES CLSC LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE VERS LES SERVICES DE SAD**

Faire des CLSC la porte d'entrée principale vers les soins et services à domicile était l'une des recommandations phare issues du Rendez-vous national sur le maintien à domicile organisé par la Coalition le 8 mai dernier. L'événement a réuni plus de 160 personnes représentant une centaine d'organisations de l'écosystème du maintien à domicile.

« Nous ne sommes pas surpris de voir une étude recommander que la prestation des soins et services à domicile soient confiées aux CLSC, nous sommes plusieurs à le demander depuis des années. », ajoute Mme Tremblay.

« Nos CLSC doivent être plus que des guichets d'information. On doit les doter des ressources spécialisées adéquates pour qu'ils soient en mesure d'évaluer les besoins des aînés, d'offrir le soin requis s'il est plus efficace de le faire directement, sinon de référer l'aîné au bon professionnel de la santé ou au bon prestataire de soins et services à domicile. », de conclure Mme Tremblay.

Consulter les quatre recommandations issues du RDV national sur le maintien à domicile :

<https://coalitiondigniteaines.quebec/4-recommandations-pour-concretiser-le-virage-vers-le-maintien-a-domicile/>

### **À propos de la Coalition pour la dignité des aînés**

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes aînées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînés du Québec. Les États généraux sur les conditions de vie des aînés organisés par la Coalition le 3 mai 2022 furent une première historique au Québec, où plus de 90 personnes issues de 45 organisations se sont réunies afin de prioriser des solutions pour garantir à toutes les personnes aînées la dignité à laquelle elles ont droit.

– 30 –

**Source :** Coalition pour la dignité des aînés

**Renseignements :** Cedrik Verreault  
[cverreault@catapultecommunication.com](mailto:cverreault@catapultecommunication.com)  
(581) 745-1499